

Accueil | Genève | Actu genevoise | Maltraitance d'enfants autistes - Comment l'audit de l'État analyse la gabegie de Mancy

Abo **Maltraitance d'enfants autistes**

Comment l'audit de l'État analyse la gabegie de Mancy

Le Département de l'instruction publique a rendu public le rapport réalisé à sa demande par deux auditeurs. Il se concentre sur les dysfonctionnements du foyer.



Marc Bretton, Laurence Bezaguet

Publié: 03.03.2022, 19h09



Mandatés par le Département de l'instruction publique en décembre 2021, les experts ont présenté, ce matin, les résultats de leur analyse externe relative au foyer de Mancy.

Après les parents reçus en primeur, au tour de la presse. Jeudi à 10 h 30, c'est dans la grande salle de réunion du Département de l'instruction publique (DIP) que les auditeurs Françoise Teylouni et Pierre-Alain Dard ont rendu public l'audit externe sur «les dysfonctionnements et la maltraitance au foyer de Mancy» en présence de la patronne du département, Anne Emery Torracinta et de sa secrétaire générale, Paola Marchesini.

Commandé en décembre par le département, l'audit est ambitieux: il veut aussi évaluer les outils à disposition des professionnels, analyser la gestion des faits et la transmission hiérarchique des problèmes du foyer.

Le DIP épargné

Va-t-on entendre du nouveau? Pas sûr, car d'emblée il apparaît que certains points sont esquivés. Les rapporteurs se sont concentrés sur le foyer de Mancy et un peu sur l'Office médico-pédagogique (OMP), qui le chapeautait. Des parents ont été entendus, des directeurs du foyer, mais les enquêteurs ont renoncé à rencontrer la direction de l'OMP, estimant disposer de suffisamment de documentation.

Pas question de remonter à la tête du département. Pourquoi? Pour des questions de «choix méthodologiques» pour aller vite», explique Pierre Alain Dard. Il écarte tout reproche de complaisance envers la magistrate: «Je n'ai pas été mandaté pour blanchir et établir des verdicts.» Dans ces conditions, la chronologie martelée par la magistrate, qui lui permet de dire qu'elle n'était pas au courant de maltraitances à Mancy avant le printemps 2021, n'est évidemment pas bousculée.

«Je n'ai pas été mandaté pour blanchir et établir des verdicts.»

Pierre Alain Dard

Que dit l'audit, alors? Il dresse la chronique d'un naufrage dont les contours commencent à être connus. Le foyer ouvre en 2018 dans un contexte de très forte demande de places. Il y a des murs et une équipe, mais c'est à peu près tout, puisque «le cadre référentiel, le projet institutionnel, la définition des axes de prise en charge» manquent. Les locaux eux-mêmes sont vétustes et inadaptés, car trop vastes, trop chauds, autant de facteurs aggravant les difficultés des pensionnaires et par ailleurs très difficiles à corriger, semble-t-il, l'aménagement des locaux dépendant d'un autre département...

L'urgence immédiate

Le personnel est aussi en difficulté. Si quatre employés expérimentés venant du foyer du Pré Lauret sont rapidement sollicités pour former le noyau dur de l'équipe, on va surtout engager du personnel «sans travail ou fraîchement diplômés» sans expérience du domaine, comme le directeur d'ailleurs, dont une partie du temps est engloutie par le travail administratif.

Quand les premiers pensionnaires arrivent, tout le monde est dépassé. L'urgence prend le dessus: «Aucun moment ne peut être consacré à la réflexion et l'élaboration formelle d'un concept éducatif définissant les activités et leur structuration dans le temps et dans l'espace, indispensable à ce genre de jeunes, l'élaboration et la mise en œuvre d'utilisation systématique d'outils pédagogiques, les conditions de limitation de liberté de mouvements, le cadre des relations avec les parents.»

«Le mode relationnel de ces anciens en particulier avec les remplaçants était susceptible de s'apparenter à du mobbing».

Pierre Alain Dard

Tout se ligue contre le foyer. Au niveau structurel, l'OMP est en pleine réorganisation. Au foyer, une partie du personnel infirmier dépend de la direction médicale de l'office, l'autre du directeur du foyer. Les relations sont mauvaises: le «mode re-

lational de ces anciens en particulier avec les remplaçants était susceptible de s'apparenter à du mobbing».

Direction de l'OMP en cause

Personne n'a rien vu? Mais si. Sauf que les mesures d'aide décidées par l'OMP se concentrent d'abord sur la direction du foyer. Dès janvier 2019, le directeur est accompagné par une supervision. Elle est prolongée en septembre pour «travailler sur la dynamique d'équipe, les pratiques professionnelles, le cadre référentiel». Ce n'est qu'en mars, puis en mai 2020 que des formations sont données au personnel, après un rapport interne très sévère de l'OMP. À l'été 2020, alors que des violences auto-agressives ou envers le personnel, provoquant sa peur, sont observées, un éducateur et un infirmier apparaissent dans la structure.

Hélas, «cet accompagnement conséquent ne porte pas les fruits escomptés», notent les experts. Imposé d'en haut, il affaiblit en outre l'autorité de la direction du foyer. La débandade continue. «À la fin de l'été 2021, le projet institutionnel et organisationnel demeure inexistant, notent les enquêteurs. Les journées ne sont pas structurées, les rôles et missions de chacun restent indéfinis. Les référents pour les jeunes ne sont pas clairement attribués. La continuité de la prise en charge laisse à désirer. Les informations relatives aux jeunes sont partiellement accessibles car consignées au niveau de la direction du foyer.»

Le privé au secours?

Les auteurs de l'audit consacrent une partie de leur rapport au thème de la violence institutionnelle. Il relève que le développement d'un sentiment d'insécurité de la part des employés s'est accompagné de comportements maltraitants, pas forcément compris comme tels d'ailleurs, faute de doctrine ferme sur le sujet. Les divergences entre «anciens» et nouveaux ont ensuite bloqué leur dénonciation.

Sur ces faits, «nous estimons, notent les enquêteurs, que les responsabilités sont engagées, tant au niveau de la direction du foyer que celle de l'OMP, en particulier pour les faits signalés en avril 2019. Ceux-ci ont été sous-estimés et n'ont pas fait l'objet d'un traitement conforme aux pratiques de gestion en vigueur.» Certains, connus de la direction médicale, n'ont pas été remontés au plus vite au directeur

du foyer, tandis que d'autres sont au contraire restés bloqués à son niveau en 2019 et plus tard à celui de la direction de l'OMP en 2020.

Le texte se termine en proposant plusieurs mesures aptes, espèrent ses auteurs, à résoudre les problèmes. La plus significative revient à confier la gestion du foyer à une institution privée subventionnée en vue d'une «gestion plus souple» et mieux surveillée.

Un audit à 30'000 francs

«L'État a failli... encore une fois. C'est très pratique ça, vu que l'État n'est personne. Il n'y a donc personne à sanctionner, et personne ne va «sauter». Ni responsables, ni coupables...» Ce constat d'un internaute, bien d'autres ont dû le faire en découvrant les conclusions de l'audit. L'un des deux enquêteurs, Pierre-Alain Dard, ancien chef de la brigade des mineurs, a pourtant d'emblée expliqué que le travail des experts ne consistait pas à empiéter sur celui de la justice et ne visait donc pas à infliger des sanctions.

Et pourtant, le rapport est sévère envers l'Office médico-pédagogique (OMP), contrairement à la magistrate qui en sort, elle, blanchie. Pierre-Alain Dard bondit: «Je n'ai pas été mandaté pour blanchir et établir des verdicts. Notre mission était de porter un éclairage et de se soucier de la prise en charge demain.»

**«Montant de cet audit décrié: 15'000 francs
pour chaque enquêteur, pour quatre à six
semaines de travail»**

Mais pourquoi ne pas avoir alors entendu la directrice de l'OMP et son ancien directeur, qui auraient pu apporter leur éclairage? «Nous avons fait des choix méthodologiques pour aller vite, explique l'enquêteur. Pour ne pas rentrer dans l'établissement de la véracité des faits, nous nous sommes concentrés sur la direction du foyer et avons renoncé à entendre l'OMP. Nous avons fait une analyse du foyer.» Il n'empêche! Cela ne calmera pas ceux qui estimaient, avant même les conclusions de l'audit, que celui-ci prêtait le flanc à la critique pour son manque d'indépendance.

Montant de cet audit décrié: 15'000 francs pour chaque enquêteur, pour quatre à six semaines de travail, informe Paola Marchesini, secrétaire générale du Département de l'instruction publique.

Marc Bretton est journaliste à la Tribune de Genève. Il a travaillé au sein de la rubrique nationale et suit les questions politiques et économiques pour la rubrique genevoise depuis 2004. [Plus d'infos](#)

 @BrettonMarc

Laurence Bézaguet travaille à la Tribune de Genève depuis 1995. A démarré sa carrière au Courrier avant de collaborer six ans au feu quotidien La Suisse. A aussi été journaliste indépendante durant dix-huit mois au Canada et rédigé un livre sur la Traversée de la rade, paru en 1996, avec l'ancien conseiller d'Etat David Hiler. [Plus d'infos](#)

Publié: 03.03.2022, 19h09

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

15 commentaires